

Cursus Jazz

a/ Le cycle 1

Objectifs

- Apprentissage instrumental par l'approche technique et théorique de l'instrument, l'expérimentation des répertoires et les multiples expériences du Jazz conduiront à l'arrangement et la composition.
- Priorité de l'activité en groupe. Cette vision artistique encourage l'élève à être porteur de son projet musical dans une dimension collective au conservatoire et sur le territoire.
- Capacité à être autonome et prolixe dans tous les styles d'improvisations représentatifs de cette dominante.

Contenu

Durée : De 1 à 3 ans

- 30 min de pratique instrumentale
Le cours d'instrument est dispensé par un professeur de Jazz spécialiste de l'instrument. L'enseignant aborde en priorité les éléments techniques propres à l'instrument. Il veillera à aborder également les œuvres jouées dans l'atelier de jazz.
- 1h de formation musicale adaptée au jazz
- 1h d'atelier jazz.

La pratique collective nommée « Atelier » est au centre du cursus de l'élève. Cependant, elle n'est pas le lieu de perfectionnement instrumental mais plutôt celle du jeu collectif et de l'improvisation. L'approche technique est faite en amont, lors du cours d'instrument.

Evaluation finale

L'Attestation d'Études Musicales est délivrée lorsque les 4 UV suivantes sont obtenues :

- Formation musicale Jazz sous forme de contrôle continu.
- Atelier de pratique collective validé devant un jury extérieur.
- Pratique instrumentale validée devant un jury extérieur.
- Déchiffrage.

b/ Le cycle 2

Objectifs

- Apprentissage instrumental par l'approche technique et théorique de l'instrument, l'expérimentation des répertoires et les multiples expériences du Jazz conduiront à l'arrangement et la composition.
- Priorité de l'activité en groupe. Cette vision artistique encourage l'élève à être porteur de son projet musical dans une dimension collective au conservatoire et sur le territoire.

➤ Capacité à être autonome et prolixe dans tous les styles d'improvisations représentatifs de cette dominante.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- 45 min de pratique instrumentale
- 1h de formation musicale adaptée au jazz
- 1h30 d'atelier jazz.

Evaluation finale

Le Brevet d'Études Musicales est délivré lorsque les 4 UV suivantes sont obtenues :

- Formation musicale Jazz sous forme de contrôle continu.
- Atelier de pratique collective validé devant un jury extérieur : Dans une liste de 12 morceaux et devant un jury extérieur, l'élève joue en groupe un morceau de son choix et 2 morceaux choisis par le jury. Les morceaux sont joués par cœur avec une improvisation.
- Pratique instrumentale validée devant un jury extérieur. L'élève joue une transcription de solo dans une liste de 3 transcriptions (accompagné par les professeurs ou sur enregistrement).
- Déchiffrage. Après un temps de préparation de 10 min, l'élève interprète un morceau avec improvisation.

c/ Le cycle 3

Objectifs

- Apprentissage instrumental par l'approche technique et théorique de l'instrument, l'expérimentation des répertoires et les multiples expériences du Jazz conduiront à l'arrangement et la composition.
- Priorité de l'activité en groupe. Cette vision artistique encourage l'élève à être porteur de son projet musical dans une dimension collective au conservatoire et sur le territoire.
- Capacité à être autonome et prolixe dans tous les styles d'improvisations représentatifs de cette dominante.

Contenu

- 1h de pratique instrumentale
- 1h30 de formation musicale adaptée au jazz
- 1h30 d'atelier jazz.

Evaluation finale

Le certificat d'Études Musicales est délivré lorsque les 3 UV suivantes sont obtenues :

- UV de culture musicale jazz comprenant l'histoire du jazz (dossier sur un sujet au choix de l'élève ; présentation du dossier devant le jury pendant 5 min, puis échange avec le jury pendant 15 min), la formation musicale jazz, relevé et analyse et déchiffrage.

- Projet personnel : Dans une formation de son choix (hors professeurs), l'élève interprète un programme de 20 min environ composé de standards, d'arrangements et de compositions.
- UV de répertoire.

d/ Le cycle menant au Diplôme National

Objectifs

Ce cycle est destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant ». Il conduit au Diplôme National d'Études Musicales qui valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.

L'accès à ce parcours peut se faire à l'issue du 2nd cycle ou en cours de 3^e cycle. Il nécessite l'obtention du BEM complet.

Il est soumis à un examen d'entrée comprenant :

- Une épreuve instrumentale
- Un entretien de motivation.

Contenu

Durée : De 2 à 4 ans

- 1h00 de pratique instrumentale
- 1h30 de formation musicale adaptée au jazz
- 1h30 d'atelier jazz.

Evaluation finale

Le Diplôme National d'Études Musicales est délivré lorsque les 5 UV suivantes sont obtenues :

- UV de culture musicale jazz comprenant l'histoire du jazz (dossier sur un sujet au choix de l'élève ; présentation du dossier devant le jury pendant 5 min, puis échange avec le jury pendant 15 min), la formation musicale jazz, relevé et analyse et déchiffrage.
- Projet personnel : Dans une formation de son choix (hors professeurs), l'élève interprète un programme de 20 min environ composé de standards, d'arrangements et de compositions.
- UV de répertoire : Dans une liste de 20 morceaux de niveau devant un jury extérieur, l'élève joue en groupe un morceau de son choix et deux morceaux choisis par le jury, ainsi que 1 morceau en solo. Les morceaux sont joués par coeur avec improvisation. Durée du programme du projet personnel plus le programme de répertoire : De 30 à 40 min.
- Arrangement : Mise en loge de 8 heures pour arranger un morceau à 4 voix (trompette, saxophone alto, saxophone ténor et trombone) plus une section rythmique.
- UV complémentaire au choix :
 - Un 2^{ème} instrument (niveau fin de 1^{er} cycle)
 - Exposé illustré musicalement
 - Harmonie au clavier pour les non-pianistes.